



Mardi 5 mai 2020

Monsieur le Bourgmestre,

Le 20 avril dernier, le Ministre de la Mobilité du Gouvernement Wallon vous encourageait à examiner favorablement les demandes d'aménagements temporaires des voiries afin de respecter les mesures de distanciation "physique" lors de nos déplacements à l'extérieur. Il vous informait par ailleurs qu'il "demandait au SPW MI d'avoir une attention particulièrement positive à vos éventuelles demandes de concertation en matière de fermetures de voiries régionales, et de vous apporter ses conseils en matière d'aménagements provisoires".

En raison des nombreux avantages du vélo sur la santé et sur le respect des règles sanitaires, notre groupe local du GRACQ a interrogé ses membres ce week-end sur les aménagements cyclables qui pourraient être envisagés sur le territoire de la commune afin notamment de pouvoir réduire le nombre d'usagers dans les transports en commun lors des différentes phases du déconfinement.

Vous trouverez les solutions proposées ci-après :

- 1) Interruption physique des rues réservées à la circulation locale afin d'empêcher le trafic de transit. Un obstacle mobile est à installer pour permettre le passage des véhicules d'intervention et il faudrait prévoir une zone suffisamment large pour effectuer un demi-tour. Un bel exemple est la Rue Les Hayettes qui pourrait offrir aux cyclistes un accès sécurisé vers la gare, le centre de Braine-l'Alleud et le Parc de l'Alliance.;
- 2) Convertir les rues non essentielles et non habitées en chemins réservés aux cyclistes et piétons (panneau F99). Cet aménagement pourrait être réalisé dans la Rue de la Papyrée qui deviendrait ainsi un mode doux bidirectionnel rejoignant en toute sécurité les parcs d'activités économiques situés le long de la chaussée de Tubize;
- 3) Au moment où les élèves du Collège Cardinal Mercier reprendront les cours, on pourrait transformer la Rue de la Semaillère en Rue Cyclable où la vitesse est limitée à 30km à l'heure, le cycliste pouvant utiliser toute la largeur de sa bande de circulation et les véhicules à moteur ne pouvant pas dépasser les cyclistes;
- 4) Multiplier à Braine-l'Alleud les Zones Résidentielles où la vitesse est limitée à 20km à l'heure. Les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique; les jeux y sont également autorisés; les piétons ne peuvent entraver la circulation sans nécessité; les conducteurs ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner: au besoin ils doivent s'arrêter;
- 5) La mise en Zone de Rencontre de l'Avenue Léon Jourez, de la Rue Jules Hans et de la Rue des Fossés afin de permettre dans les semaines à venir une dispersion plus large des piétons et des cyclistes dans le centre commercial de la Commune;
- 6) Renforcer les contrôles de police non seulement pour faire respecter les limitations de vitesse mais aussi les stationnements gênants principalement sur les trottoirs afin de mieux protéger les usagers faibles;

SECRÉTARIAT
CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

7) Réalisation par le SPW MI d'une piste cyclable sur environ 300m de la Grand Route (N27) entre la Rue de l'Epine Pucelle (N280) et le Chemin de Baulers afin de relier les points-nœuds 46 et 47. Ce réseau cyclable permet en effet d'atteindre facilement Baulers, depuis Lillois-Witterzée ainsi que le RAVeL L141 qui passe par Nivelles, Seneffe, Genappe et Ottignies.

Ayant mis en copie du présent courriel l'Echevin de la Mobilité et le Monsieur Vélo de la Commune, le GRACQ est à votre disposition pour examiner avec eux la faisabilité des aménagements proposés ainsi que d'autres initiatives pouvant favoriser l'usage du vélo qui est certainement un excellent moyen de transport alternatif en ces temps confinés.
En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente.

Alain Tison

Coordinateur du groupe local du GRACQ de Braine-l'Alleud

**SECRETARIAT
CENTRAL**

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org